FIMATEX
Société anonyme
au capital de 46 800 000 francs
Siège social : 32, rue de Trévise
75009 PARIS
RCS PARIS B 351 058 151

Certifié Conforme
à l'Original
Paris, le 11 Juillet 1997

M. Brian Kaye
Président du Conseil d'Administration

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
29 OCT. 1997
57766

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MAI 1997

89B4450

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, et le 7 mai, à neuf heures trente, le conseil d'administration s'est réuni, au 32 rue de Trévise 75009 Paris, sur convocation de son président.

Sont présents :

Monsieur Michel QUILLERY,
FIMAT BANQUE, représentée par Monsieur François DEFFERRIERE
FIMAT SNC, représentée par Monsieur Vincent TAUPIN,
La SOCIETE GENERALE, représentée par Monsieur Christophe MIANNE,
Monsieur Geoffrey de BEAUREGARD.

Monsieur Brian KAYE assiste également à la réunion.

En conséquence, le président du conseil d'administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- Lecture et approbation du procès-verbal du conseil précédent ;

- Démission et remplacement du Président Directeur Général ;

- Remplacement de représentants permanents ;

- Proposition de mise en place d'un plan de « Stock Options » pour certains cadres de la Société ;

- Arrêté des comptes de l'exercice écoulé ;

- Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle ;

- Convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

B KAYE

V. TAUPIN

Tallence Fevrier 43 fF8

Le conseil prend acte de la démission du Président Directeur Général et le remercie pour la clarté et la franchise avec lesquelles il a conduit le conseil au cours de sa présidence.

Le conseil prend également acte de la démission de Monsieur Michel QUILLERY de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil propose ensuite de procéder à la nomination provisoire par cooptation de Monsieur Brian KAYE 23, rue du Four 75006 PARIS, en qualité d'administrateur en remplacement de monsieur QUILLERY pour une durée égale à celle du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui approuvera les comptes clos le 31 décembre 1997.

Le conseil procède ensuite à la nomination du nouveau Président, et l'ensemble des administrateurs ont, la voix de Monsieur Brian KAYE exceptée, nommé aux fonctions de Président Monsieur Brian KAYE pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui approuvera les comptes clos le 31 décembre 1997.

Le Président assumera sous sa responsabilité la Direction Générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées et aux conseils d'administration.

Le conseil décide également de nommer Monsieur Brian KAYE en qualité de dirigeant responsable au sens de l'article 17 de la loi du 24 janvier 1984, dite "Loi Bancaire", en remplacement de Monsieur Michel QUILLERY.

Monsieur Brian KAYE accepte ces fonctions et déclare qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire ces fonctions et qu'il n'est pas en infraction avec la législation sur le cumul des mandats.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS PERMANENTS

Le conseil prend acte de la désignation de Monsieur François DEFFERRIERE en qualité de représentant permanent de FIMAT BANQUE, administrateur, et de la désignation de Monsieur Christophe MIANNE en qualité de représentant permanent de la SOCIETE GENERALE, administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MISE EN PLACE D'UN PLAN DE STOCK OPTIONS

Le conseil décide de proposer à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire la mise en place d'un plan de Stock Options au bénéfice de certaines personnes désignées parmi les cadres de la société.

Les modalités de la mise en place de ce plan seront déterminées par l'assemblée générale extraordinaire.

B. KAYE

V. JAUPIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ARRETE DES COMPTES

Le conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1996 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement des comptes annuels de cet exercice.

Il est précisé que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le 26 Mai 1997 à 14 heures 30 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission et remplacement d'un administrateur ;
- Désignation de représentants permanents ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Approbation des conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 ;
- Questions diverses.

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes des rapports qu'il présentera aux assemblées, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires. Un exemplaire de ces rapports sera mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs aux prochaines assemblées dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.

Le président

B. KAYE

Un administrateur

V. TAUPIN

Tal. de Ce. Feuil. 29 404 29

FIMATEX S.A.
Société anonyme
au capital de 46 800 000 francs
Siège social : 32, rue de Trévise
PARIS (75009)
RCS B 351 058 151

Copie certifiée conforme

Mr Brian Kaye
Président du Conseil d'Administration

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt-dix sept, et le vingt six mai, à quatorze heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au 32, rue de Trévise, sur convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le Cabinet Cauvin, Angleys, Saint Pierre, commissaire aux comptes, est également présent.

Monsieur Brian KAYE préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

La SOCIETE GENERALE, représentée par Monsieur Christophe MIANNE et FIMAT SNC, représentée par Monsieur Vincent TAUPIN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François DEFFERRIERE est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,

- la feuille de présence à l'assemblée,

- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,

- les copies des lettres de convocation,

B. KAYE C. MIANNE V. TAUPIN F. DEFFERRIERE

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1996,

- le rapport de gestion du conseil d'administration,

- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,

- les rapports du commissaire aux comptes,

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission et remplacement d'un administrateur ;
- Désignation de représentants permanents ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1996 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination provisoire par cooptation de Monsieur Brian KAYE 23, rue du Four 75006 PARIS, en qualité d'administrateur en remplacement de monsieur QUILLERY pour une durée égale à celle du mandat d'administrateur de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui approuvera les comptes clos le 31 décembre 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B. KAYE - C MIANNÉ V. TAUPIN F DEFFERRIERE

T.de C. Feuil 39 404

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, ratifie la désignation de Monsieur François DEFFERRIERE en qualité de représentant permanent de FIMAT BANQUE, administrateur, et de la désignation de Monsieur Christophe MIANNE en qualité de représentant permanent de la SOCIETE GENERALE, administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 1996 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter au compte report à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 1996 se montant à 9 366 650, 43 francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à son président à l'effet de mettre en oeuvre les décisions qui précèdent et d'effectuer toutes formalités corrélatives de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
B. ROYE

Les scrutateurs
C. MIANNE

Le secrétaire
F. DEFFERRIERE

V TAUPIN

FIMATEX S.A.
Société anonyme
au capital de 46 800 000 francs
Siège social : 32, rue de Trévise
PARIS (75009)
RCS PARIS B 351 058 151

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 1997

ACTIONNAIRES Prénoms, nom, adresse	ACTIONS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
FIMAT SNC 32, de Trévise PARIS (75009)	187 676	187 676	Monsieur TAUPIN	
FIMAT BANQUE S.A. 32, rue de Trévise PARIS (75009)	51 001	51 001	Monsieur DEFERRIERE	
SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann PARIS (75009)	229 319	229 319	Monsieur MIANNE	
Monsieur de BEAUREGARD 9, boulevard du Château NEUILLY sur Seine (92200)	1	1		
Monsieur Marc BREILLOUT 66, rue du Couëdic PARIS (75014)	1	1		
Monsieur Brian KAYE 23, rue du Four PARIS (75006)	1	1		
Monsieur Olivier de MONTETY	1	1		

TOTAL : actions sur les 468 000 actions composant le capital social

Les membres du bureau soussignés certifient exacte la feuille de présence faisant apparaître que actionnaires sont présents ou représentés et totalisent actions ayant droit de vote auxquelles sont attachées voix.

Le président

Le secrétaire

Les scrutateurs